

Initiatives parlementaires

soit l'une ou l'autre ou les deux. Encore une fois, c'est la tierce partie innocente, soit les producteurs de grain de l'ouest du Canada et, finalement, les contribuables canadiens, qui doit payer. Franchement, je doute fort que la majorité des membres du syndicat du blé partagent les positions exprimées par leur président.

Le *Country Guide* de mai 1987 résumait la question dans un éditorial intitulé «Le transport du grain doit continuer». On pouvait y lire ce qui suit relativement à une grève ou à un arrêt de travail en cours à ce moment-là:

Il ne doit pas nécessairement en être ainsi. Comme il est prévu que le gouvernement interviendra de toute façon, il est logique que cette intervention ait lieu avant que le transport du grain soit entravé et même avant qu'il soit menacé d'être entravé.

L'article se poursuit comme ceci:

Personne n'aime restreindre la liberté d'action d'un groupe. Cependant, en raison de divers facteurs d'ordre géographique, historique, économique et politique, les agriculteurs des Prairies sont à la merci d'une poignée de personnes qui peuvent leur couper l'accès aux marchés des céréales et des oléagineux. La balance du pouvoir penche trop d'un côté. Dans l'esprit des gens raisonnables, une grève qui entraverait le transport du grain cette année est impensable. Le gouvernement doit voir à ce que la raison l'emporte et à ce que l'impensable ne se produise pas.

Je crois que la plupart des producteurs des Prairies seraient parfaitement d'accord avec le contenu de l'éditorial publié par le *Country Guide* qui, même s'il remonte à trois ans et demi, est tout aussi valide et poignant aujourd'hui.

En examinant la situation, je me suis basé sur le point de vue de différents producteurs de ma région de la Saskatchewan et d'ailleurs dans l'ouest du Canada, qui m'ont dit combien ils sont perturbés par ce processus qui semble se prolonger à l'infini.

La Chambre, je me rappelle, avait adopté la Loi sur les opérations portuaires pendant l'automne de 1986, pour mettre un terme à la grève à Thunder Bay. Pendant l'été 1987, nous avons été rappelés pour adopter la Loi sur le maintien des services ferroviaires. Dans les premiers mois de 1988, ce fut le tour des manutentionnaires de céréales de Prince Rupert et, vers la fin de 1989, il a fallu adopter une loi pour ordonner aux employés de la Voie maritime de reprendre le travail.

Je n'ai pas du tout l'intention de me demander qui a tort ou raison, mais nous savons tous qui paie le prix. Que faut-il faire lorsque le processus de négociation collective aboutit à une impasse? Allons-nous encore demander

aux producteurs de céréales du pays de payer les pots cassés? Toute cette situation me semble embarrassante. Elle est coûteuse, injuste et très peu conforme à la structure de la société moderne.

Nos hôpitaux appliquent des techniques extraordinaires pour faire des greffes de toutes sortes d'organes. Nous employons des moyens d'une complexité inimaginable pour envoyer des gens dans l'espace. Pourtant, notre processus de négociation entre les syndicats et le patronat, notre méthode de solution des problèmes, remonte littéralement à l'âge de pierre.

Le député dit que ceci n'est pas la solution. C'est peut-être vrai, je ne prétends pas le contraire. Je demande simplement que la question soit renvoyée à un comité pour y être étudiée. Peut-être pourrions-nous alors découvrir ce qu'on fait ailleurs. Si c'est la même chose, j'en prendrai mon parti. Cependant, j'exhorte mes collègues de tous les bords à ne pas tuer cette initiative, mais à envisager au moins de chercher d'autres solutions.

Je constate que mon temps de parole tire à sa fin. Y aurait-il consentement unanime pour que je retire le projet de loi et que son objet soit renvoyé au comité compétent, sans doute le Comité de l'agriculture?

Les députés seraient-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas unanimité, je le crains.

Le député a 30 secondes pour terminer son discours.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je profite de ces dernières secondes pour dire que ce refus me déçoit sans m'étonner. Il est plutôt clair que les intérêts des grands syndicats et des grosses sociétés, d'une part, et ceux de l'agriculteur des Prairies, d'autre part, ne peuvent coexister sous le même toit. L'opposition est très marquée.

J'aurais souhaité que nous puissions nous mettre en quête d'une solution. L'heure n'a pas encore sonné, semble-t-il. Je suis particulièrement déçu du refus des néo-démocrates. Nombre d'entre eux viennent des Prairies, notamment de la Saskatchewan. Ils passent les week-ends à protester de leur attachement à la cause des céréaliers des Prairies, mais, le lundi matin venu, ils se présentent à la Chambre des communes et se plient aux volontés des grands syndicats. C'est extrêmement décevant.